

Société B.M.R.A.
S.A.S. au capital de 6 464 250 €
Siège social : 2080 Avenue des Landiers
73000 CHAMBERY
056 503 097 RCS Chambéry
SIRET 056 503 097 00810

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT
du - 3 MAI 2010

N° 3002271... Le Greffier,

(1995 B314)

PROCES-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2008
ETABLI APRES CONSULTATION DES ASSOCIES

L'an deux mille huit et le quinze décembre,

M. Jacques PESTRE, Président de la Société B.M.R.A., société par actions simplifiée ayant son siège social à Chambéry (73000), 2080 avenue des Landiers, immatriculée sous le n° 056 503 097 RCS Chambéry, et dont le capital de 6 464 250 000 € est divisé en 422 500 actions de 15,30 € chacune appartenant :

- 374 950 actions à la société POINT P, société anonyme au capital de 89 436 780 € immatriculée sous le numéro 695 680 108 RCS Paris ;
- 45 050 actions à la société DUBOIS MATERIAUX, société anonyme au capital de 2 050 668 € immatriculée sous le numéro 733 680 060 RCS Lesquin.
- 2 500 actions à la société COMASUD, société anonyme au capital de 4 268 700 € immatriculée sous le numéro 057 802 753 RCS Marseille ;

A, par le présent procès-verbal, déclaré et constaté que les Associés ont été consultés par écrit, conformément à l'article 14 des statuts, sur :

- Les rapports du Président et des Commissaire à la scission sur les conditions de l'apport partiel d'actif de la Société B.M.R.A. à la Société D.M.T.P.
- L'approbation du traité d'apport partiel d'actif à la Société D.M.T.P. ; en conséquence : approbation des apports, de leur rémunération
- Les pouvoirs pour les formalités

Les Associés ont eu à se prononcer sur les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance :

- 1) des rapports du Président et de Messieurs LEGROS et SOUCHAL, commissaires à la scission désignés par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris du 13 octobre 2008,

J.P

2) du projet de traité d'apport partiel d'actif sous seings privés en date à Paris du 28 octobre 2008, réglant les clauses, charges et conditions de l'apport par la Société B.M.R.A. à la Société D.M.T.P., société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est à Paris (75019), 13-15 rue Germaine Tailleferre (RCS Paris 500 168 463), sous le régime juridique des articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de Commerce, de l'ensemble des éléments d'actif constituant son activité de négoce de matériaux pour les travaux publics exploitée à Bourg-en-Bresse (Ain), Vénissieux (Rhône), Roanne (Loire), Argonay (Haute-Savoie) et Grenoble (Isère), évalués à 465 605 euros, moyennant la prise en charge par la société D.M.T.P. d'un passif évalué à 274 788 euros et moyennant l'attribution à la société B.M.R.A. de 6 440 actions de 14,80 € nominal chacune de la Société D.M.T.P., entièrement libérées, à créer par cette dernière en augmentation de 95 312 € de son capital, avec une prime d'apport globale de 95 505 €,

Approuvent dans toutes ses dispositions le traité d'apport partiel d'actif, les apports qui en résultent et, en conséquence, l'opération d'apport.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés subordonnent l'effet des décisions de la précédente résolution à la réalisation de l'apport partiel d'actif qui sera constatée par l'associé unique de la Société DMTP.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Les Associés ayant émis un vote favorable sur les résolutions qui leur ont été proposées ci-dessus, le Président déclare que celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés.

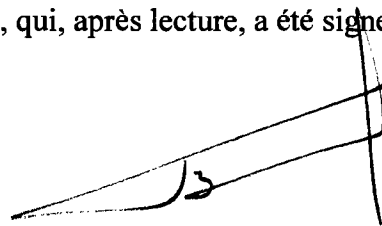
Le Président
M. Jacques PESTRE



Pour la SA DUBOIS MATERIAUX
M. Patrick BERTRAND



Pour la SA POINT P
M. Franck BRUEL



Pour la S.A. COMASUD
M. Jacques PESTRE

